



**FEDERATION ROMANDE IMMOBILIERE (FRI)**  
Rue du Midi 15 – Case postale 5607 – 1002 Lausanne  
Tél. 021/341 41 42 – Fax 021/341 41 46  
www.fri.ch – mail@fri.ch

---

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Fédérer à l'interne, rayonner à l'externe**

**L'assemblée générale de la Fédération romande immobilière (FRI) s'est déroulée ce matin, au Château Mercier à Sierre, en présence notamment de M. Peter Gurtner, directeur de l'Office fédéral du logement. La FRI regroupe les chambres immobilières des six cantons romands. Elle est ainsi le porte-parole de plus de 20'000 propriétaires. Elle a pour vocation de dégager les préoccupations communes aux acteurs romands de l'immobilier et de les relayer auprès des autorités fédérales. Elle dispose d'un secrétariat général permanent, tenu par la Chambre vaudoise immobilière à Lausanne.**

Fédérer à l'interne, rayonner à l'externe ! Cette formule, utilisée par Me Christian Blandenier, président de la FRI, lors de l'assemblée générale de ce matin, résume bien la vocation de notre association.

Dans notre pays fédéraliste, le secteur immobilier est régi par de nombreuses règles cantonales, en matière d'aménagement du territoire et de fiscalité par exemple. Les propriétaires sont naturellement attachés à la réalité des cantons. Toutefois, dans un certain nombre de domaines, il est nécessaire de fédérer les opinions des uns et des autres et de parler d'une seule voix, dans un souci d'efficacité. C'est la principale raison d'être de la FRI.

### **Quelques exemples de réussite**

Attachée au partenariat social, la FRI a relayé les préoccupations des propriétaires romands lors des négociations paritaires qui ont abouti, le 13 novembre 2007, à la signature d'un accord relatif à une révision complète du droit du bail. La FRI s'est également impliquée dans les négociations visant le renouvellement de la force obligatoire du contrat-cadre romand et celles qui ont débouché sur une table paritaire romande d'amortissement des installations des immeubles.

La FRI s'engage activement dans la récolte des signatures en faveur de trois initiatives populaires fédérales visant l'introduction de l'épargne-logement et l'allègement de l'imposition de la valeur locative.

La FRI édite le mensuel « Propriété », distribué à plus de 20'000 exemplaires, qui aborde des sujets politiques, économiques, juridiques, financiers et pratiques liés à l'immobilier.



Lausanne, le 24 avril 2008